

Lignes directrices "WPIEI"

Ces lignes directrices complètent le point 5 du Vade-mecum «*Le rôle des pilotes dans la prise de décision multilatérale*» et sont destinées :

- aux coordinateurs, pilotes et experts qui prennent en charge les préparatifs, les rapports et les communications au nom de la Belgique
- au(x) porte-parole qui siège(nt), s'exprime(nt) et communique(nt) au nom de la BE.

Lignes directrices "WPIEI"	1
I. Contexte	1
II. Contenu.....	2
III. Préparation et rapportage des réunions des WPIEI.....	2
1. Préparation	2
2. Rapports	3
IV. Communications à l'attention du Secrétariat général du Conseil et/ou de la Présidence.....	3

I. CONTEXTE

D'un point de vue formel, il n'existe au sein du Conseil qu'un seul groupe Politique internationale de l'Environnement (voir liste du GAC avec tous les WP du Conseil.) Cette formation se subdivise cependant en différentes compositions :

- Aarhus
- Convention de Bâle
- Biodiversité
- Biosécurité
- Substances chimiques
- Changement climatique
- Désertification
- Global issues (CSD et UNEP)
- Horizontal Issues
- LRTAP (Air Pollution)

La préparation des WPIEI est loin d'être uniforme à l'échelon de la Belgique. Cela s'explique en partie par les spécificités des différents WPIEI au niveau européen¹.

Contrairement aux réunions (ENV WP, CRP) et aux dossiers européens (EU files), il n'y a pas de tableau reprenant l'attribution de dossiers concrets ainsi que la désignation de pilotes, d'experts et/ou de groupes de coordination.

¹ Exemple :

Le «WPIEI - Horizontal Issues» traite, à l'échelon européen, différents thèmes qui sont discutés par les groupes de coordination (CCPIE, COORMULTI, autres groupes ad hoc, etc.) au niveau de la Belgique, alors que le «WPIEI- Climat» correspond à un organe de coordination belge (GC GES). Dans le cas du WPIEI/Biodiversité, la préparation est organisée au sein de l'un des deux groupes suivants : le GD CBD et le GD Nature.

II. CONTENU

Les WPIEI traitent 3 catégories de dossiers, tous nécessitant des procédures différenciées:

- Dossiers préparés par le WPIEI pour le CRP et le Conseil : Conclusions (Conseil)
- Dossiers préparés par le WPIEI pour le CRP et le Conseil : mandats internationaux de négociation, ratifications.
- Dossiers coordonnés à Bruxelles avant coordinations futures sur place et qui ne passent pas au CRP/Conseil.

Pour les 2 premières catégories de dossiers (les conclusions du Conseil, les mandats internationaux de négociation et les ratifications)

Pour ces dossiers, le rapportage et la préparation complets doivent être FORMELS étant donné que le point passera à la DGE et au Coreper.

Dans ce cas, la RP devra être en mesure de faire un 'Bru-europ' sur la base d'un rapport belge compilé par le coordinateur. Les lignes directrices du rapportage sont reprises au point 3.

Le VADE-MECUM des pilotes du CCPIE s'applique tel quel.

Pour les dossiers qui ne passent pas au CRP (= les dossiers coordonnés à Bruxelles avant coordinations futures sur place.)

Pour cette catégorie de dossiers, voir les points III et IV des Lignes Directrices:

III. PRÉPARATION ET RAPPORTAGE DES RÉUNIONS DES WPIEI

1. Préparation

Les tâches suivantes sont prévues par WPIEI :

- Un inventaire sera dressé de tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour des différents WPIEI, et ce par le biais d'une approche dite "bottom up", partant des différents groupes CCPIE pertinents et de la COORMULTI, et sur la base des templates préparés par le secrétariat du CCPIE.
- Le CCPIE attribuera ensuite les mandats suivants, par WPIEI :
 - **Un coordinateur**, responsable de convenir des arrangements précis au sujet de la préparation des positions de la Belgique pour tous les thèmes négociés (contact/information, vérification avec les pilotes).
 - **Un ou plusieurs pilotes**. Un pilote est désigné pour chaque dossier (= chaque point de l'ordre du jour sur lequel une position doit être adoptée). Les pilotes

organisent la détermination d'une position pour ce qui est du contenu, avec les experts désignés par le CCPIE ou par la COORMULTI².

- **Une liste d'experts** par dossier. Ces listes correspondent aux groupes directeurs ou groupes de travail du CCPIE ou de la COORMULTI.
- **Un ou plusieurs porte-parole** (plusieurs pour UNEP/CSD, Horizontal et Biodiversité.)

2. Rapports

Etant donné l'importance du passage de l'information – surtout pour les dossiers à l'ordre du jour du Coreper et du Conseil – il est essentiel que le pilote et/ou le coordinateur diffusent un rapport dans les plus brefs délais.

Il est essentiel que ce rapport :

- contienne les commentaires belges
- soit le reflet des négociations qui ont eu lieu au cours du WPIEI.

Conformément à la décision prise par le CCPIE par le passé, le rapport peut être rédigé sur la base du rapport du GD du Conseil, complété par les commentaires des experts et du ou des porte-parole officiel(s), compilés par le coordinateur.

Ce rapport est transmis aux pilotes/experts concernés ainsi qu'au secrétariat du CCPIE, à la RP belge auprès de l'UE et au service M 4.1 des Affaires étrangères (qui se charge, conformément au vade-mecum, de faire parvenir ledit rapport aux RP auprès des institutions multilatérales).

IV. COMMUNICATIONS A L'ATTENTION DU SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL ET/OU DE LA PRESIDENCE.

La communication des positions et des propositions formulées au nom de la Belgique est assurée exclusivement via le coordinateur.

La RP sera mise en copie de ces communications, tout comme le secrétariat du CCPIE (pour information).

² Remarquons que le coordinateur a la possibilité de se désigner lui-même comme pilote pour plusieurs dossiers.